



**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

Assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 12<sup>e</sup> jour de décembre 2023

**Sont présent(es) :**

M. Yves Boyer, maire ;  
Mme Karine Coallier, conseillère n°1 ;  
Mme Mélodie Boissy, conseillère no2 ;  
M. Anthony Mangione, conseiller no3 ;  
M. Réjean Cousineau, conseiller no4 ;  
Mme Louise Lussier, conseillère no5 ;  
M. Denis English, conseiller no6 ;

**Sont aussi présents :**

M. Clément Costanza, directeur général et greffier-trésorier ;  
M. Sylvain Boucher, directeur des travaux publics et de l'urbanisme ;  
M. William Boisclair, responsable de l'aménagement du territoire.

# ORDRE DU JOUR

---

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

## **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 novembre 2023

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR)**

## **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

5.1. Rapport des interventions du mois de novembre 2023

5.2. Entente de service relative à la prévention et la protection contre les incendies et le service des premiers répondants

5.3. Cauca - Entente de service relative à la prévention et la protection contre les incendies et le service des premiers répondants

5.4. Premier répondant - Entente de service relative à la prévention et la protection contre les incendies et le service des premiers répondants

## **6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES**

6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 12 décembre 2023

6.2. Allocation des dossiers et nomination des responsables des comités municipaux

6.3. Contrôle animalier – Renouvellement du contrat avec Mme Isabelle Robert pour l'année 2024

6.4. Appel de financement à Emploi d'été Canada 2024 – Initiative ÉEC (Expérience d'Été Canada)

6.5. Programme d'aide à la voirie locale - projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

6.6. Approbation des prévisions budgétaires 2024 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées - Reporté

6.7. Remboursement au fonds de roulement

6.8. Rapport annuel pour la gestion contractuelle

6.9. Embauches au poste de surveillant de patinoire pour la saison 2023-2024

6.10. Embauche au camp de jour pour la période estivale 2024

## **7. POLITIQUE ET RÈGLEMENTATION MUNICIPALE**

7.1. Adoption du règlement no 333 portant sur la taxation générale pour l'année 2024

7.2. Adoption du Règlement 332 décrétant une dépense et un emprunt de 437 510 \$ pour l'acquisition de l'immeuble sis au 236 rue Saint-Patrice

7.3. Adoption du Règlement no 254-9 relatif à rémunération des élus

7.4. Adoption du Second projet de Règlement no 308-8 modifiant Règlement de zonage no 308

7.5. Adoption du Règlement no 307-1 modifiant le plan d'urbanisme no 307 (concordance au schéma URB-14)

7.6. Adoption du Règlement numéro 308-9 modifiant le règlement 308 (concordance SADR URB-14)

7.7. Mise à jour de la politique de gestion des ressources humaines

7.8. Adoption de la politique de confidentialité pour les organismes municipaux

## **8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

8.1. Rapport des permis du mois de novembre 2023

8.2. Adhésion 2024 à la COMBEQ pour le service de l'urbanisme

## **9. TRAVAUX PUBLICS**

9.1. Rapport des principaux travaux du mois de novembre 2023

9.2. Contrat pour l'entretien préventif des équipements de pompage

9.3. Demande d'autorisation dépôt à neige

**10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE**

**10.1.** Renouvellement du programme biblio-jeux

**11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE**

**12. VARIA**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**14.1.** Levée de la séance

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. : 2023-12-203 À 19 h 02, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débiter l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Karine Coallier **ET APPUYÉ PAR** Denis English que soit ouverte l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 12 décembre 2023.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2023-12-204 **IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé :

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. : 2023-12-205 3.1. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 novembre 2023**

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023 soit approuvé, tel que présenté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR)

Le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le **vendredi 8 décembre 2023** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

## 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 5.1. Rapport des interventions du mois de novembre 2023

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport des interventions du mois de novembre 2023 du Service de sécurité incendie, préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

Premier Répondant	9
Garde interne	30
Garde externe	30
Formation	6
Autre et bénévolat	4
Intervention	4
Entraide	6

Rés. : 2023-12-206 5.2. **Entente de service relative à la prévention et la protection contre les incendies et le service des premiers répondants**

**ATTENDU** la résolution no. 2023-04-063 relative à l'entente relative à la fourniture des services de sécurité incendie par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington à la municipalité de Saint-Édouard ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Édouard a, suite à cette entente et pour maintenir en tout temps une protection adéquate contre les incendies sur l'ensemble de son territoire, obtenu temporairement les services de protection incendie de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington jusqu'à ce jour ;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Édouard désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente intermunicipale visant à assurer la fourniture de services de sécurité incendie, par Saint-Patrice-de-Sherrington en faveur de Saint-Édouard, incluant toutes les ressources nécessaires ;

**ATTENDU QUE** faisant suite à la demande de la municipalité de Saint-Édouard, une entente ayant pour but la fourniture d'une couverture en matière de prévention et de protection incendie et de premiers répondants sur le territoire de la municipalité de Saint-Édouard, et ce de manière permanente a été soumise ;

**ATTENDU QUE** ladite entente est d'une durée initiale de dix ans à compter de la signature ;

**ATTENDU QUE** l'entente vise également à mettre en place un service de premiers répondants sur le territoire de Saint-Édouard ;

**ATTENDU QUE** l'entente respecte le schéma de couverture de risques incendies ;

**ATTENDU QUE** les parties s'engagent à participer activement à la réalisation de l'objet de l'entente et à travailler en étroite collaboration pour ce faire ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** d'autoriser M. Yves Boyer, Maire, et M. Clément Costanza, directeur général et greffier-trésorier à signer l'*Entente de service relative à la prévention et la protection contre les incendies et le service des premiers répondants* intervenue avec la municipalité de Saint-Édouard, sachant que ladite entente entrera en vigueur à sa signature.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-12-207 5.3. Cauca - Entente de service relative à la prévention et la protection contre les incendies et le service des premiers répondants

**CONSIDÉRANT** l'*Entente de service relative à la prévention et la protection contre les incendies et le service des premiers répondants* intervenue entre la municipalité de Saint-Édouard et la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington qui entrera en vigueur le 1er janvier 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** d'aviser la centrale 9-1-1, CAUCA, que par l'*Entente de service relative à la prévention et la protection contre les incendies et le service de premiers répondants*, vient entièrement remplacer le service de protection incendie de Saint-Édouard qui n'est plus actif et que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington aura la responsabilité du territoire de Saint-Édouard.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-12-208 5.4. Premier répondant - Entente de service relative à la prévention et la protection contre les incendies et le service des premiers répondants

**CONSIDÉRANT QUE** l'*Entente de service relative à la prévention et la protection contre les incendies et le service de premiers répondants* a été approuvée par le conseil de Saint-Patrice-de-Sherrington ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** d'informer le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Ouest que le service de premiers répondants de Saint-Patrice-de-Sherrington est autorisé, par la municipalité de Saint-Édouard, à répondre aux affectations de premier répondant de niveau 3 et ainsi d'autoriser M. Yves Boyer, Maire, et M. Clément Costanza, directeur général et greffier-trésorier à transmettre toute information et à signer tout document à cet effet en vue d'une mise en fonction dès le début de l'année 2024.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

Rés. : 2023-12-209 6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 12 décembre 2023

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 12 décembre 2023 ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** que les comptes ajoutés et à payer du mois de novembre soient acceptés au montant de **194 971,38 \$**.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-12-210 6.2. Allocation des dossiers et nomination des responsables des comités municipaux

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre à jour l'allocation des dossiers municipaux dévolus respectivement à chacun des membres du conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal sont également en charge de comités tel qu'indiqué au règlement 290-2 relatif à la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** d'allouer les dossiers aux élus municipaux tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

Membre du conseil municipal	Dossier et comité alloué
Yves Boyer, <i>maire</i>	En qualité de maire, présence sur tous les comités
Mme Karine Coallier, <i>conseillère n° 1</i>	Sécurité publique
Mme Mélodie Boissy, <i>conseillère n° 2</i>	Finance
M. Anthony Mangione, <i>conseiller n° 3</i>	Travaux publics, infrastructure et agriculture
Réjean Cousineau, <i>conseiller n° 4</i>	Environnement
Louise Lussier, <i>conseillère n° 5</i>	Loisir et culture
Denis English, <i>conseiller n° 6</i>	Urbanisme

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** l'allocation des dossiers et des responsabilités tel qu'indiqué au tableau ci-dessus et de valider le calendrier prévisionnel des rencontres prévues, tel que soumis lors de la présente séance.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-12-211 6.3. Contrôle animalier – Renouvellement du contrat avec Mme Isabelle Robert pour l'année 2024

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 63 de la loi sur les compétences municipales permet aux municipalités de « conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la municipalité concernant les animaux » ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 6 de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens permet à toute municipalité de conclure une entente avec toute personne afin que celle-ci assure le respect d'un règlement pris en application de la présente loi (...) et que la personne avec laquelle la municipalité conclut une entente ainsi que les employés ont les pouvoirs des fonctionnaires ou employés de la municipalité désignés aux seules fins de l'application de ce règlement ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :**

- D'autoriser la signature de l'offre de service pour l'année 2024 afin d'assurer les services de contrôle animalier à Mme Isabelle Robert pour un montant maximum de 5 100 \$ plus les taxes applicables ;

- D'ajouter Mme Isabelle Robert à titre de fonctionnaire responsable de l'application du règlement en vigueur de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington relatif au contrôle animalier, et ce, pour la durée de l'offre de service ;
- De fixer un montant de 2 400 \$ ayant pour objectif de servir à la stérilisation des chats errants présents sur le territoire municipal.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-12-212 6.4. Appel de financement à Emploi d'été Canada 2024 – Initiative ÉEC (Expérience d'Été Canada)

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral, avec l'appel à financement « Expérience d'été Canada », offre la possibilité à des jeunes âgés de 15 à 30 ans d'acquérir une expérience de travail pertinente afin de réussir leur transition vers le marché du travail ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite offrir des expériences de travail de qualités aux jeunes de son territoire ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** d'autoriser le directeur général à déposer une demande de financement au *gouvernement du Canada* pour le recrutement de jeunes pour la période estivale 2024.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-12-213 6.5. Programme d'aide à la voirie locale - projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**ATTENDU QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** que le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington approuve les dépenses d'un montant de 92 363 \$ relatifs aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Reporté 6.6. *Approbation des prévisions budgétaires 2024 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées - Reporté*

Rés. : 2023-12-214 6.7. Remboursement au fonds de roulement

**ATTENDU QUE** tout emprunt réalisé à même le fonds de roulement doit être remboursé audit fonds dans une période n'excédant pas dix (10) ans de la date de l'emprunt (article 9, REG 314-3) ;

**ATTENDU QUE** le financement d'un camion de voirie (RÉS. 2019-12-261) et d'un camion de pompier premier répondant (RÉS. 2022-06-111) à même le fonds de roulement de la municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** d'autoriser le remboursement du *fonds de roulement* de la municipalité conformément à sa réglementation en vigueur à titre de l'année 2023 un montant total de 46 442,40 \$.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-12-215 6.8. Rapport annuel pour la gestion contractuelle

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la loi (article 938.1.2 Code municipal) relative à la gestion contractuelle ;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité doit désormais déposer au moins une fois par an, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** Le dépôt du rapport annuel relatif à la réglementation municipale en matière de gestion contractuelle et de considérer que :

- Aucune modification n'a été apportée au règlement numéro 313-1 relatif à la gestion contractuelle au cours de l'année 2023 ;
- Aucune plainte ou requête n'a été adressée à la municipalité pour tout type de contrat passé au cours de l'année ;
- La municipalité a mis en application toutes les mesures prévues à sa réglementation tel que prévu par la loi et les dispositions de l'article 938.1.2 du Code municipal.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-12-216 6.9. Embauches au poste de surveillant de patinoire pour la saison 2023-2024

**CONSIDÉRANT** l'ouverture du centre Multi-Récréatif André Giroux ;

**CONSIDÉRANT** le besoin d'employé pour garder le centre opérationnel pour la saison hivernale 2023-2024 ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :**

- D'embaucher **William Boily** au poste de surveillant du Centre Multi-Récréatif ;
- D'embaucher **Émy Riel** au poste de surveillant du Centre Multi-Récréatif ;
- D'embaucher **Coralie Surprenant** au poste de surveillant du Centre Multi-Récréatif ;
- D'embaucher **Katie Tremblay** au poste de surveillant du Centre Multi-Récréatif ;
- D'embaucher **Amélya Lussier** au poste de surveillant du Centre Multi-Récréatif ;
- D'embaucher **Steve Monpetit** au poste de surveillant du Centre Multi-Récréatif.

D'autoriser M. Clément Costanza, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-12-217 6.10. Embauche au camp de jour pour la période estivale 2024

**CONSIDÉRANT** le besoin d'employé pour la coordination du camp de jour pour la période estivale 2024 ;



## IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER

- D'embaucher **Mme Marie-France Tremblay** au poste de coordonnatrice ;
- D'embaucher **Mme Amélie Beauregard** au poste d'aide-coordonnatrice ;

D'autoriser M. Clément Costanza, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, les contrats de travail en découlant.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Rés. : 2023-12-218 7.1. Adoption du règlement no 333 portant sur la taxation générale pour l'année 2024

**CONSIDÉRANT QUE** L'adoption du projet de loi no 155 a modifié le processus d'adoption du règlement de taxation et que l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. C-19) prévoit que l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet de règlement et adopté à une séance subséquente ;

**CONSIDÉRANT QUE** L'avis de motion a été déposé à la séance du 14 novembre 2023 et le projet de règlement a été présenté lors de la même séance ;

**ATTENDU QUE** Selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Conseil peut, par règlement, déterminer qu'un débiteur peut faire un nombre plus élevé de versements en fixant la date ultime où peut être fait chaque versement postérieur au premier, la proportion du montant du compte qui doit être payé à chaque versement, sans toutefois dépasser 50 % dans le cas du premier versement, et, le cas échéant, toute autre modalité applicable à cette option de paiement, y compris l'application d'un taux d'intérêt sur les versements postérieurs au premier ;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT** que le Règlement fixant les taux de la taxe foncière, les taxes spéciales, la tarification et les compensations pour services municipaux qui prévaudront au cours de l'exercice financier 2024 soit adopté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-12-219 7.2. Adoption du Règlement 332 décrétant une dépense et un emprunt de 437 510 \$ pour l'acquisition de l'immeuble sis au 236 rue Saint-Patrice

**CONSIDÉRANT QU'**il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et de ses contribuables d'autoriser l'acquisition d'un immeuble situé au 236 rue Saint-Patrice ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite procéder à l'acquisition de cet immeuble tout en ayant l'intention de respecter de maintenir les activités commerciales actuelles ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite procéder à l'acquisition de cet immeuble dans une perspective de crise du logement et d'agir en faveur de la construction de logements abordables pour personnes âgées ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a en ce sens reçu un avis juridique lui indiquant qu'elle est en mesure de procéder à l'acquisition dudit immeuble avec les intentions qui sont les siennes à la lumière des règles du droit municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis juridique d'espèce mentionne que l'article 6.3 du Code Municipal ne peut être invoqué pour empêcher la Municipalité dans son entreprise d'acquisition et que le législateur autorise par l'article 14.2 du Code Municipal toute Municipalité à posséder des immeubles à des fins d'habitation, avec comme pouvoir accessoire, celui de louer des immeubles ; in fine, l'article 14.2 du Code Municipal déroge ainsi à l'article 6.3 du Code Municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 novembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT** Que le Règlement numéro 332 décrétant une dépense de 437 510 \$ et un emprunt de 437 510 \$ pour l'acquisition de l'immeuble sis au 236 rue Saint-Patrice à Saint-Patrice-de-Sherrington soit adopté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-12-220 7.3. Adoption du Règlement no 254-9 relatif à rémunération des élus

**CONSIDÉRANT QUE** La Loi sur le traitement des élus municipaux (c. T -11 001) détermine le pouvoir du Conseil en matière de fixation de la rémunération ;

**CONSIDÉRANT QUE** La municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington est déjà régie par un Règlement sur le traitement des élus municipaux, mais qu'il y a lieu de l'actualiser ;

**CONSIDÉRANT QU'**Un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 14 novembre 2023 par Anthony Mangione, conseiller municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** Le présent règlement abroge le règlement 254-8 ;

**CONSIDÉRANT QUE** Les dispositions relatives à la procédure d'adoption du présent règlement ont été respectées (réf : articles 7 à 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux) ;

**CONSIDÉRANT QUE** La lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**ATTENDU QUE** M. Yves Boyer, maire, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** le règlement 254-9 relatif au traitement des élus municipaux soit adopté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-12-221 7.4. Adoption du Second projet de Règlement no 308-8 modifiant Règlement de zonage no 308

**RÈGLEMENT OMNIBUS NUMÉRO 308-8 (SECOND PROJET DE RÈGLEMENT)**

Modifiant le règlement de zonage numéro 308 et ayant pour objet de clarifier et préciser certaines dispositions, corriger des incohérences, à modifier la classification des usages, modifier les grilles de spécifications, modifier les normes d'implantation et types des bâtiments accessoires, modifier certaines dispositions des aménagements extérieurs, stationnement, piscine, ainsi qu'aux établissements d'élevage, toilettage et gardiennage d'animaux domestiques, ajouter d'une section sur les projets intégrés résidentiels.

**CONSIDÉRANT QUE** Le règlement de zonage numéro 308 est en vigueur sur le territoire municipal depuis août 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington souhaite clarifier et préciser certaines dispositions, corriger des incohérences, à modifier la classification des usages, modifier les grilles de spécifications, modifier les normes d'implantation et types des bâtiments accessoires, modifier certaines dispositions des aménagements extérieurs, stationnement, piscine, ainsi qu'aux établissements d'élevage, toilettage et gardiennage d'animaux domestiques, ajouter d'une section sur les projets intégrés résidentiels.

**CONSIDÉRANT QU'**Un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 14 novembre dernier ;

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée publique de consultation s'est tenue le 12 décembre 2023 à 19 h ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19,1), une assemblée publique a été tenue le mardi 14 novembre 2023 sur le projet de règlement, par l'entremise du maire ou d'un autre membre du Conseil désigné par ce dernier, et toute personne pouvait s'y faire entendre à ce propos ;

**CONSIDÉRANT QUE** Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19,1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire ;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT** que le second projet de *Règlement no 308-8 modifiant Règlement de zonage no 308* soit adopté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-12-222 7.5. Adoption du Règlement no 307-1 modifiant le plan d'urbanisme no 307 (concordance au schéma URB-14)

**CONSIDÉRANT** Que le présent Règlement numéro 307-1 modifiant le plan d'urbanisme numéro 307 a pour objet d'ajouter l'affection « urbaine » ainsi que les dispositions relatives à la gestion de l'urbanisation ;

**CONSIDÉRANT** Que le plan d'urbanisme numéro 307 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 23 novembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington doit modifier les dispositions de son Plan d'urbanisme numéro 307 afin d'être en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-14) ;

**CONSIDÉRANT** Que l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 14 novembre 2023 et que le projet de règlement a été adopté lors de cette même séance ;

**CONSIDÉRANT** Que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A -19,1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire ;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT** Que le *Règlement no 307-1 modifiant le plan d'urbanisme no 307* soit adopté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-12-223 7.6. Adoption du Règlement numéro 308-9 modifiant le règlement 308 (concordance SADR URB-14)

Modifiant le règlement de zonage numéro 308 et ayant pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-14)

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage numéro 308 est en vigueur sur le territoire municipal depuis août 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington doit modifier les dispositions de son règlement de zonage numéro 308 afin d'être en concordance avec le schéma d'Aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-14) ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 14 novembre dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19,1), une assemblée publique a été tenue le mardi 14 novembre 2023 sur le projet de règlement, par l'entremise du maire ou d'un autre membre du Conseil désigné par ce dernier, et toute personne pouvait s'y faire entendre à ce propos ;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19,1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire ;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT** que le *Règlement no 308-9 modifiant Règlement de zonage no 308* soit adopté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur [P] ; Absent [A] Vote pour [O] ; Vote contre [N]	

Rés. : 2023-12-224 7.7. Mise à jour de la politique de gestion des ressources humaines

**CONSIDÉRANT** le roulement de personnel de l'année écoulée et l'indexation [IPC] à venir pour l'année 2024 relatif au coût de la vie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise à jour de la politique de gestion des ressources humaines 2022-2026 tel que prévu lors de son adoption ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** l'organigramme déposé devant le Conseil municipal pour l'année 2024 et d'autoriser le Directeur général et le Maire, le cas échéant, à mettre à jour les contrats de travail des employés municipaux.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-12-225 7.8. Adoption de la politique de confidentialité pour les organismes municipaux

**CONSIDÉRANT QUE** la loi 25 qui oblige les municipalités à adopter une politique de confidentialité ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du projet de politique de confidentialité préparé par la direction générale et qu'ils attachent beaucoup d'importance à la protection des renseignements personnels des citoyens et des employés ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** la Politique de confidentialité de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### 8.1. Rapport des permis du mois de novembre 2023

Durant le mois de novembre 2023, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants, soit :

Certificat d'occupation	1
Rénovation/Modification bâtiment principal	4
Nouvelle construction (non résidentielle)	2
Démolition	1
Agrandissement	4
Captage d'eau	1

Rés. : 2023-12-226 8.2. Adhésion 2024 à la COMBEQ pour le service de l'urbanisme

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** l'inscription annuelle à la Corporation des Officiers en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) de M. Sylvain Boucher ainsi que M. William Boisclair, inspecteurs municipaux, au coût de 615 \$ plus les taxes applicables, tel que prescrit par ladite association.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 9. TRAVAUX PUBLICS

### 9.1. Rapport des principaux travaux du mois de novembre 2023

- Travaux quotidiens à l'usine d'épuration (nettoyage du dégrilleur, ajustement de l'oxygène dissous des bassins, échantillonnages des boues pour analyse)
- Installation des cabines d'hiver sur les tracteurs de déneigement
- Installation des pneus d'hiver sur les véhicules voirie
- Finir l'installation du système de réfrigération de la patinoire
- Arrosage de la patinoire, faire les lignes, réparation des buts
- Préparation de la zamboni

- Finir de solidifier les bandes
- Finaliser peinture CMR
- Installation des arrêts lumineux
- Fermeture de la toilette parc Hébert
- Mixer le sel et l'abrasif et rentrer dans l'abri
- Enlever les bollards des pistes cyclables
- Démantèlement de l'ancien panneau de contrôle station fortin
- Réparation de pancarte de signalisation
- Installation des pancartes de motoneige due au nouveau tracé
- Chargement des serpuariens
- Chargement de l'Eco peinture
- Installation des lumières de Noël dans les poteaux rue Saint-Patrice et dans le parc des loisirs.

**Rés. : 2023-12-227 9.2. Contrat pour l'entretien préventif des équipements de pompage**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite prévenir les risques de réparations majeures des équipements de pompage de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la compagnie *POMPEX* pour un contrat d'entretien des 3 postes de pompage sur 3 ans reçu le 7 décembre 2023 ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** d'accepter l'offre de service de la compagnie *POMPEX* pour un montant de 3 167,00 \$ pour la première année, 3271,00 \$ pour la deuxième année et 3379,00 \$ pour la troisième année plus les taxes applicables pour la période de 2024-2025 et 2026.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

**Rés. : 2023-12-228 9.3. Demande d'autorisation dépôt à neige**

**CONSIDÉRANT** la demande de M. François Boyer, propriétaire du 214 rue Saint-Patrice, concernant la problématique d'accumulation de neige au niveau du stationnement du bureau de poste ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Boyer souhaite obtenir l'autorisation de la Municipalité de déposer la neige du bureau de poste au parc Guérin-Hébert situé tout près du bureau de poste pour une période de cinq (5) ans ;

**CONSIDÉRANT** la réussite du projet lors de la saison hivernale 2023-2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a bien reçu et étudié ladite demande ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** D'autoriser M. François Boyer, propriétaire du 214 rue Saint-Patrice, à déposer pour la période hivernale 2022-2023 la neige au parc Guérin-Hébert et de conditionner le renouvellement de cette autorisation à l'évaluation de la situation pour les années à venir.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

**Rés. : 2023-12-229 10.1. Renouvellement du programme biblio-jeux**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a implanté dans sa bibliothèque Biblio-jeux, un programme de stimulation du langage oral et de l'écrit en bibliothèque publique offert par l'Association des bibliothèques publiques du Québec. Le projet s'articule autour d'une sélection de jeux choisis pour les enfants entre 6 mois et 12 ans et leurs familles ;

**ATTENDU** la lettre d'entente relative au renouvellement de l'adhésion au programme Biblio-Jeux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026 ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** le renouvellement de l'adhésion annuelle au montant de 169,73 \$ ainsi qu'une cotisation par citoyen de 0,007 8 \$ pour l'année 2024 et d'autoriser M. Clément Costanza, Directeur général et greffier-trésorier à signer la lettre d'entente.

DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

Aucun point.

## 12. VARIA

Aucun point.

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

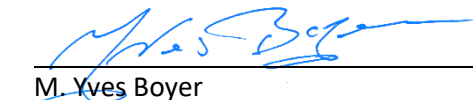
Aucun point.


## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. : 2023-12-230 14.1. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR** Louise Lussier **ET APPUYÉ PAR** Mélodie Boissy que soit levée l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 12 décembre 2023 à 20 h 31.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

  
M. Yves Boyer  
Maire

  
M. Clément Costanza  
Directeur général

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2023.